



**INTERCO
JUSTICE**

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

20 DECEMBRE 2023

Déclaration liminaire CFDT

Formation spécialisée du Comité social ministériel

20 décembre 2023

Monsieur le secrétaire général adjoint,
Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée ministérielle,

Cette formation spécialisée se tient après un boycott de la précédente. Ce n'est pourtant pas l'habitude de **la CFDT**, mais il était pour nous essentiel d'indiquer à nos collègues le manque criant d'intérêt de l'administration pour leurs conditions de travail et leur sécurité.

L'ordre du jour montre bien que l'administration ne souhaite pas s'intéresser concrètement à la santé sécurité et aux conditions de travail de nos collègues.

Tout n'est qu'apparence, or **la CFDT** refuse que vous détourniez cette instance de son but.

C'est malheureux mais nous pouvons reprendre nos propos liminaires précédents :

« Des discours il y en a, mais au-delà c'est le vide intersidéral !
(...)

Ce ministère déploie des plans, de nombreux plans mais sans y mettre les moyens, sans coordination. »

Or aujourd'hui, plusieurs mois après cette première réunion de la formation spécialisée ministérielle, force est de constater que vous n'avez toujours pas changé votre manière de faire.

A ce jour, aucun plan de travail pour cette formation spécialisée ministérielle.

La CFDT exige que ce plan de travail soit débattu avant toute nouvelle convocation de l'instance.

Il en va du respect des personnels qui œuvrent chaque jour pour ce ministère.

Guillaume Grassaud – Titulaire

Ghislain Bonthoux – Suppléant